

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 février 2018 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Puzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Véronique Bélanger, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et études techniques  
Madame Diane Martel, Directrice des Travaux publics

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02.

---

**CA18 26 0025**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**CA18 26 0026**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018 à 19 h**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Point d'information des conseillers**

---

**CA18 26 0025-1**

**Modification - Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer l'objet suivant de l'ordre du jour :

40.12 Adoption – Second projet de résolution autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, la démolition d'un lieu de culte vacant et la construction d'un bâtiment résidentiel ayant un maximum de 20 logements, sur le site du 6724, rue Fabre

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10.04 - Période de questions du public**

---

**CA18 26 0027**

**Motion visant à protéger les lieux collectifs, communautaires et institutionnels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Attendu que l'arrondissement souhaite maintenir une mixité sociale et d'usages partout sur son territoire;

Attendu que l'arrondissement souhaite protéger et valoriser le patrimoine collectif, communautaire et institutionnel sur son territoire;

Attendu que l'arrondissement souhaite maintenir des milieux de vie de qualité;

Attendu que l'arrondissement veut tout mettre en œuvre pour aider la Ville de Montréal à atteindre ses objectifs de construction de logement social et abordable;

Attendu que Rosemont–La Petite-Patrie vit une pression immobilière importante depuis des années;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

Que l'Arrondissement protège les lieux collectifs, communautaires et institutionnels, en refusant les changements de zonage et d'usages là où il y a des usages et un zonage institutionnels et des lieux de culte, sauf pour des projets collectifs, communautaires et institutionnels.

Adoptée à l'unanimité.

12.01

---

**CA18 26 0028**

**Adoption de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1183581001

---

**CA18 26 0029**

**Autorisation d'une dépense totale de 249 323, 29 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 86253 Canada ltée » (Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée) pour la cueillette, la réparation, la remise à neuf et la livraison du mobilier d'éclairage de rues-luminaires de type Cobra, d'une durée de 24 mois - Appel d'offres public numéro RPPS17-11075-OP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-16397 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 249 323, 29 \$, taxes incluses, pour l'octroi d'un contrat pour la cueillette, la réparation, la remise à neuf et la livraison du mobilier d'éclairage de rues, luminaires de type Cobra, d'une durée de 24 mois;

D'accorder au seul soumissionnaire, « 86253 Canada ltée » (Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 249 323,29 \$, taxes incluses, avec une garantie de soumission de 7 479,70 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS17-11075-OP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-16397 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1177611003

---

**CA18 26 0030**

**Approbation du renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Messieurs Settimo De Luca et Catena Donato, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, des locaux de 233,84 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et à la mezzanine de l'immeuble situé au 1380, boulevard Rosemont, moyennant un loyer total de 213 028,73 \$, taxes incluses, à des fins d'entreposage et de garage pour la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et ce, au bénéfice des arrondissements de Montréal - Bâtiment/Bail 8071-002**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Messieurs Settimo De Luca et Catena Donato pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, des locaux d'une superficie d'environ 233,84 m<sup>2</sup>, à des fins d'entreposage et de garage, moyennant un loyer total de 216 281,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de renouvellement du bail;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de renouvellement;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le SGPI.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1186025001

---

**CA18 26 0031**

**Autorisation de la signature de l'accord de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du patrimoine Angus relativement au projet de construction et d'occupation visant un terrain portant le numéro de lot 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser la signature de l'accord de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du patrimoine Angus relativement au projet de construction et d'occupation visant un terrain portant le numéro de lot 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1150963079

---

**CA18 26 0032**

**Autorisation d'une dépense additionnelle de 637 790,63 \$, taxes incluses, pour la saison 2017-2018 de trois contrats de location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie accordés respectivement à « 2734-6584 Québec inc. » (CA15 26 0202), « Les Entreprises Daniel Robert inc. » (CA15 26 0203) et à « Entreprise Vaillant (1994) inc. » (CA15 26 0205), majorant ainsi la valeur totale maximale de ces trois contrats de 950 555,82 \$ à 1 588 346,45 \$, taxes incluses**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 79 960,89 \$ pour une dépense totale maximale de 221 092,71 \$, taxes incluses, pour le contrat de location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement RPPV15-07054-OP accordé à « 2734-6584 Québec inc. » - CA15 26 0202;

D'autoriser une dépense additionnelle de 152 968,10 \$ pour une dépense totale maximale de 430 057,85 \$, taxes incluses, pour le contrat de location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement RPPV15-07055-OP accordé à « Les Entreprises Daniel Robert inc.» - CA15 26 0203;

D'autoriser une dépense additionnelle de 404 861,64 \$ pour une dépense totale maximale de 937 195,89 \$, taxes incluses, pour le contrat de location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement RPPV15-07057-OP accordé à « Entreprise Vaillant (1994) inc. » - CA15 26 0205;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites dans l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1185934001

---

**CA18 26 0033**

**Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (MADA-AU) - Montréal 2018-2020 pour deux projets : l'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball au parc Beaubien et la transformation d'un terrain de bocce en terrain de pétanque au parc Mozart à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à déposer deux (2) projets, soit : l'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball au parc Beaubien et la transformation d'un terrain de bocce en terrain de pétanque au parc Mozart, auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA-AU) - Montréal 2018-2020;

D'engager l'arrondissement à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation des projets déposés dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA-AU) - Montréal 2018-2020;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer tout engagement relatif à la demande d'aide financière de chacun desdits projets.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1181035002

---

**CA18 26 0034**

**Approbation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 112772 Canada Ltée pour une somme globale de 312 000 \$ dont 93 600 \$ restent à payer, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire suite à l'expropriation à des fins de parc du lot 1 586 301 du cadastre du Québec, identifié par les points 38-39-40-41-38 au plan CR-7094 préparé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, le 17 août 2016 sous sa minute 20248 - Autorisation d'une dépense de 93 600 \$, taxes incluses**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 112772 Canada Ltée, pour une somme globale de 312 000 \$ dont 93 600 \$ restent à payer, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire à la suite de l'expropriation à des fins de parc pour le lot 1 586 301 du cadastre du Québec;

D'autoriser le Service des Finances à émettre un chèque de 93 600 \$ à l'ordre de 112772 Canada Ltée, correspondant à la totalité du solde de l'indemnité finale;

D'autoriser à cette fin une dépense de 93 600,00 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'autoriser le Service des Finances à transmettre ledit chèque à M<sup>e</sup> Cassandre Louis du Service des affaires juridiques.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1171035018

---

**CA18 26 0035**

**Confirmation de dépenses d'entretien au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'obtention du versement de l'aide financière 2017-2018 (été 2017) à l'entretien de la Route verte de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics à demander au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) le versement de l'aide financière pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2017-2018 (été 2017);

De confirmer au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) que les dépenses pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2017-2018 (été 2017) étaient de 70 463,40 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1180674001

---

**CA18 26 0036**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 octobre au 31 décembre 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 octobre au 31 décembre 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1183879001

---

**CA18 26 0037**

**Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « La Chococourse 5 K », « Défi santé avec Cardio Plein Air », « Exposition annuelle de violettes africaines », « Célébrations Fillactive présentée par Banque Scotia », « La Marche Rouge, Blanc et Vous », « Ouverture de saison - Baseball St-Esprit de Rosemont », « Tournoi provincial atome de St-Esprit de Rosemont », « Remise des trophées Baseball St-Esprit de Rosemont », « Course Nocturne de Montréal » et approbation d'ententes avec « Fondation À La Ligne D'Arrivée », « Fillactive » et « Courses Thématiques »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-007 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-008 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2018-26-009 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver l'entente entre Fondation À La Ligne D'Arrivée et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Chococourse 5 K »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'approuver l'entente entre Fillactive et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Célébrations Fillactive présentées par Banque Scotia »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'approuver l'entente entre Courses Thématiques et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Course Nocturne de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.



**CA18 26 0038**

**Édiction d'une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2101, rue Beaubien Est (lot 2 166 470), de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 5 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2018-26-010 jointe à la présente, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2101, rue Beaubien Est (lot 2 166 470), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1184646002

---

**CA18 26 0039**

**Avis de motion et présentation - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » afin d'étendre la délégation de pouvoirs à tous les projets visés au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279).

40.03 1182614002

---

**CA18 26 0040**

**Adoption, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), d'un premier projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment vacant et la construction d'un bâtiment mixte de six étages, sur le site du 10-12, rue Jean-Talon Est**

Considérant l'engagement du promoteur à verser une contribution financière pour la réalisation future de logements sociaux et communautaires qui équivaut à 20 % de l'ensemble des logements construits sur le site, afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Considérant l'engagement du promoteur d'offrir 20 % de logements abordables d'initiative privée dans son projet (propriétés abordables), afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 10-12, rue Jean-Talon Est (lot 2 335 566) :

- la démolition du bâtiment existant;
- une hauteur maximale de 25,5 m et de six étages;
- que les éléments suivants puissent déroger à la réglementation applicable, mais qu'ils soient approuvés selon le titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) (PIIA) :
  1. l'alignement de construction;
  2. les retraits exigés pour une construction hors toit;
  3. les marges latérales.

2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- proposer une aire de stationnement au sous-sol du bâtiment;
- interdire l'aménagement de logements au niveau du rez-de-chaussée;
- une garantie monétaire doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment mixte, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 36 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;
- préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment* (11-018) et du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);
- lors de la révision architecturale d'une intervention assujettie au titre VIII et concernant cet immeuble, les critères d'évaluation additionnels s'appliqueront :
  1. Les espaces commerciaux devront présenter une hauteur plancher/plafond élevée;
  2. Le projet devra permettre d'optimiser les interactions entre l'espace commercial adossé au parc et le parc, entre autres, par la création d'un retrait au niveau du sol permettant l'aménagement d'une terrasse, ainsi que l'installation de fenêtres coulissantes, permettant d'ouvrir l'espace commercial sur le parc;
  3. L'implantation du rez-de-chaussée devra permettre de favoriser les cheminements piétonniers entre le boulevard Saint-Laurent et le parc;
  4. Favoriser un retrait dans l'alignement de construction du côté du boulevard Saint-Laurent et du parc afin de garantir la sauvegarde et le bon déploiement des arbres présents sur le domaine public;
  5. Le projet devra maximiser le verdissement au niveau du sol;
  6. Les enseignes des espaces commerciaux devront être intégrées adéquatement dans le concept architectural.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent;

4. De tenir une assemblée publique de consultation le 28 février 2018, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1170963046

---

#### **CA18 26 0041**

**Acceptation du versement d'une somme de 15 000 \$ par le propriétaire du terrain situé au 6362-6364, rue Drolet, conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot projeté 5 821 013)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter une somme de 15 000 \$ équivalant à 10 % de la valeur réelle du site – lot 5 821 013 du cadastre du Québec;

De déposer ce montant au compte spécifié dans le sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1170963010

---

#### **CA18 26 0042**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Construction d'un nouveau bâtiment de trois étages et mezzanine, comprenant six logements - Bâtiment situé au 5361, avenue Jeanne-d'Arc - Demande de permis 3001310311**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec mezzanine comportant six logements, situé au 5361, avenue Jeanne-d'Arc, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages A-400 à A-407, A-700 à A-703, A-751, A-900 à A-904 et P-400, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Jacques Antoine St-Jean Architecte, estampillés en date du 12 janvier 2018 par la Direction du développement du territoire et des études

techniques et accompagnant la demande de permis 3001310311, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1170963047

---

#### **CA18 26 0043**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment mixte de sept étages avec stationnement souterrain afin d'y aménager 175 logements et trois locaux commerciaux - Bâtiment situé au 5300, rue Molson - Demande de permis 3001311253**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment mixte de sept étages comprenant 175 logements et trois locaux commerciaux, situé au 5300, rue Molson, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), identifiés pages 1 à 19 et le contenu des annexes 1 à 3, excluant les aménagements intérieurs, préparés par les firmes Régis Côté et associés, Fahey + associés et BC2, estampillés en date du 19 janvier 2018 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001311259, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1170963053

---

#### **CA18 26 0044**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajout d'un 3<sup>e</sup> étage au bâtiment existant tout en y prévoyant un agrandissement ayant également trois étages, en plus de deux constructions hors toit - Bâtiment situé au 2101, rue Beaubien Est - Demande de permis 3001303132**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux de transformation, l'agrandissement de l'aire de bâtiment, l'ajout d'un 3<sup>e</sup> étage et des constructions hors toit (mezzanines), au bâtiment situé au 2101, rue Beaubien Est, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés A001, A010, A100, A101, A102A-103, A104, A110, A301, AA302, A303, A304, A351, A352, A501, A950, A951, excluant les aménagements intérieurs, préparés par L. McComber, architecte, estampillés en date du 16 janvier 2018, par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001303132, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1170963060

---

#### **CA18 26 0045**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Agrandissement en hauteur et en aire de bâtiment du bloc nord, construction du bloc ouest et réaménagement du débarcadère, de l'accès à l'urgence et aux stationnements - Bâtiment situé au 5000, rue Bélanger - Demande de permis 3001357845**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement en hauteur et en aire de bâtiment du bloc nord, la construction du bloc ouest et le réaménagement du débarcadère, de l'accès à l'urgence et aux stationnements pour le bâtiment situé au 5000, rue Bélanger, en la Ville de Montréal (Institut de cardiologie de Montréal);

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés pages 17 à 19, 23 à 56 et 81 à 109, excluant les aménagements intérieurs, mais incluant l'aménagement paysager, préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest, Jodoin Lamarre Pratte et Provenchez\_Roy architectes en consortium, estampillés et annotés en date du 22 janvier 2018 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001357845, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1170963088

---

**CA18 26 0046**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandissement d'un centre de médecine préventive et d'activité physique (Centre EPIC) - Bâtiment situé au 5055, rue Saint-Zotique - Demande de permis 3001367809**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement d'un centre de médecine préventive et d'activité physique, situé au 5055, rue Saint-Zotique, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), inclus dans les sections identifiées 1 à 5, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes, estampillés en date du 15 janvier 2018 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001367809, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1182614001

---

**CA18 26 0047**

**Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 16 janvier 2018 pour la résolution CA17 26 0360 approuvant un projet particulier**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 16 janvier 2018 pour le projet particulier intitulé : « Résolution autorisant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), la construction de bâtiments résidentiels, en plusieurs phases, d'une hauteur maximale de 6 étages et de 22 m et comportant environ 320 logements, sur le terrain portant les numéros de lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec et le numéro civique 4820, 4<sup>e</sup> Avenue » (résolution CA17 26 0360), adopté par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1187135001

---

**CA18 26 0048**

**Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard de son territoire**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recevoir et de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard de son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1180674002

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 34.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2018.